

## Création des haies vives

*Une subvention cantonale pour le remplacement des haies existantes de laurelles est disponible. Elle n'est pas cumulable ([subvention cantonale](#)).*

<b>Montants octroyés</b>	
Création de haies vives	25% des coûts – max. Fr. 1'500.-

<b>Conditions d'octroi</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>La demande et l'accord de la commune doit être obtenu avant le début des travaux</b> ;</li><li>• La subvention communale est une aide directe pour le remplacement de haies mono espèces (haies de laurelles comprises) ;</li><li>• Les haies doivent être remplacées par des haies vives comportant plusieurs essences locales, dites indigènes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ <a href="#">Liste des espèces indigènes</a></li><li>○ Argousier (hippophae rhamnoides)</li></ul></li><li>• Attribuable une seule fois par parcelle tous les 5 ans ;</li><li>• En cas d'autoréalisation, seul le coût des matériaux sont subventionnés.</li><li>• Les travaux réalisés par une entreprise de paysagisme affiliée à l'association « Jardin Suisse » bénéficient d'une procédure simplifiée.</li></ul>

<b>Procédure</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour une haie de laurelles, une subvention cantonale est disponible mais non cumulable avec la subvention communale ;</li><li>• <b>Faire la demande de subvention auprès de la commune avant les travaux</b> ;</li><li>• Attendre l'accord pour les subventions communales ;</li><li>• Commander et effectuer les travaux ;</li><li>• Finaliser la demande de subvention auprès de la commune dans les <u>3 mois après la fin des travaux</u>.</li></ul>

<b>Documents à joindre à la demande de subvention (avant travaux)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Offres des différents prestataires comportant impérativement votre nom ainsi que la liste des espèces plantées.</li></ul>

<b>Documents à joindre à la finalisation de la demande de subvention (après travaux)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Copie de la facture de l'entreprise comportant impérativement votre nom ;</li><li>• Attestation de paiement ;</li><li>• N°IBAN pour le versement des subventions.</li></ul>

<b>Confidentialité des données</b>
Toutes les données sont traitées de manière confidentielle. Elles pourront être utilisées par la Commune de Payerne sous forme agrégée pour ses statistiques.